

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Mesures d'adaptation à la chaleur de l'espace public : s'inspirer des pratiques méditerranéennes pour réduire la chaleur en ville ?

Initiant-e: Christelle ; Rigual

Résumé :

Ce postulat vise à compléter les outils déjà mis en place par la Ville de Lausanne par un axe encore peu développé: l'aménagement actif de l'espace public lui-même, au moyen de dispositifs légers, réversibles et rapides à mettre en œuvre, qui ont fait leurs preuves dans les villes du pourtour méditerranéen confrontées de longue date à des étés extrêmes. Les différentes mesures présentées visent à articuler la végétalisation, mesure la plus efficace et la plus durable, avec des solutions complémentaires, mobilisables plus rapidement et adaptées aux rues étroites ou aux places minérales où la plantation d'arbres est difficile, voire impossible à court terme.

Texte libre / argument :

A Lausanne comme ailleurs : en période de canicule, des îlots de chaleurs urbains à combattre

Les vagues de chaleur se multiplient et s'intensifient en Suisse. MétéoSuisse relève qu'en période de canicule, l'écart de température entre le centre d'une ville et sa périphérie rurale peut atteindre 6 degrés : c'est le phénomène d'îlot de chaleur urbain, provoqué par la densité du bâti, la minéralité des sols, le trafic et l'évacuation limitée de la chaleur emmagasinée la journée [1].

Ce postulat vise à compléter les outils déjà mis en place par la Ville de Lausanne par un axe encore peu développé: l'aménagement actif de l'espace public lui-même, au moyen de dispositifs légers, réversibles et rapides à mettre en œuvre, qui ont fait leurs preuves dans les villes du pourtour méditerranéen confrontées de longue date à des chaleurs élevées. Les différentes mesures présentées ci-dessous visent à articuler la végétalisation, mesure la plus efficace et la plus durable, avec des solutions complémentaires, mobilisables plus rapidement et adaptées aux rues étroites ou aux places minérales où la plantation d'arbres est difficile, voire impossible à court terme.

1. Dispositifs d'ombrage aérien (voiles temporaires, canisses)

Le principe de la toile tendue au-dessus de l'espace public — le « toldo » ou vélum — est utilisé depuis l'Antiquité dans le bassin méditerranéen et reste aujourd'hui largement pratiqué en Espagne. À Séville, une trentaine de rues et places du centre historique sont ombragées chaque été par ce type de dispositif, notamment dans les artères commerçantes où la plantation d'arbres est impossible faute de place [4]. Cordoue, Malaga et d'autres villes andalouses recourent aux mêmes procédés [5]. Une étude menée à Cordoue en 2020 a mesuré une baisse de la température de surface pouvant atteindre 15°C sous ces voiles [5].

Ces dispositifs présentent l'avantage d'être réversibles, peu coûteux à l'installation, déployables saisonnièrement et adaptables à la configuration de chaque rue, sans les contraintes d'ancrage et de délai de croissance propres à la végétalisation.

Plusieurs villes suisses et françaises étudient aujourd'hui ce type de solution, jusqu'ici sous-exploitée au nord des Alpes selon les urbanistes spécialisés dans l'adaptation climatique [6]. Un dispositif équivalent, à base de canisses ou de structures végétalisées légères, pourrait être testé sur des places et des tronçons de rues lausannois particulièrement exposés en période de canicule (cours d'école, places de marché, abords d'arrêts de transports publics).

2. Peintures et revêtements clairs

La couleur des surfaces influence directement la température urbaine par le mécanisme de l'albédo, soit la proportion de rayonnement solaire réfléchi par une surface. Un revêtement sombre à faible albédo emmagasine la chaleur le jour et la restitue la nuit, entretenant l'îlot de chaleur ; un revêtement clair à albédo élevé réfléchit davantage le rayonnement et limite cet effet [7]. Des essais de revêtements routiers clairs et de peintures réfléchissantes sont testés depuis 2020 en Suisse par l'Office fédéral de l'environnement, en collaboration avec les cantons du Valais et de Berne, avec des baisses de température de surface démontrées de l'ordre de plusieurs degrés [8].

Cette mesure appelle toutefois une évaluation au cas par cas : un albédo trop élevé peut provoquer un éblouissement et un inconfort thermique par réverbération pour les piétons, et certains revêtements clairs perdent une partie de leur efficacité avec l'encrassement lié au trafic [9]. Il est donc proposé que la Municipalité étudie l'intégration progressive de critères d'albédo dans les cahiers des charges de réfection de chaussées, trottoirs, préaux d'écoles et toitures de bâtiments communaux, sur la base des retours d'expérience déjà disponibles auprès de l'OFEV.

3. Humidification des sols et présence de l'eau

L'évaporation de l'eau produit un rafraîchissement mesurable de l'air ambiant par refroidissement adiabatique. Selon les solutions retenues, l'ADEME estime l'effet de rafraîchissement localisé à environ -1°C pour les fontaines et bassins et jusqu'à -3,5°C pour la brumisation [10]. Paris expérimente depuis la canicule de 2003 des dispositifs de brumisation dans l'espace public, aujourd'hui repris par plusieurs villes européennes dont Séville, Milan ou Bruxelles [11]. Ces installations, économes en eau lorsqu'elles sont pilotées (brumisation haute pression, arrêt automatique en dehors des pics de chaleur), peuvent être associées à un sol perméable et humidifié pour prolonger l'effet rafraîchissant.

Il est proposé que la Municipalité étudie l'implantation de tels dispositifs sur les places et cheminements piétons à forte fréquentation en période de canicule, en veillant à une gestion sobre de la ressource en eau (recours à l'eau non potable ou récupérée, par exemple des fontaines, lorsque c'est possible, fonctionnement asservi aux seuils de température).

4. Bâtiments publics, en particulier les structures d'accueil de la petite enfance

Comme présenté dans les postulats ciblant plus spécifiquement ce domaine (les Postulats Virginie Zurcher, Sarah Neumann, et Valérie Zwahlen), les crèches et garderies sont particulièrement vulnérables à la surchauffe : les jeunes enfants régulent moins bien leur température corporelle et de nombreux bâtiments et horaires d'accueil ne sont pas conçus pour des étés aussi chauds [12]. Les recommandations des services de protection de l'enfance en France, transposables au contexte lausannois, préconisent de fermer volets et stores dès

le matin et d'aérer aux heures fraîches de la nuit pour limiter l'accumulation de chaleur diurne [13].

À cet égard, il importe de distinguer les protections solaires selon leur efficacité réelle. Les volets et persiennes extérieurs, positionnés en avant du vitrage, bloquent le rayonnement solaire avant qu'il n'atteigne la façade et permettent, par leur inclinaison ou leurs lames orientables, de conserver une circulation d'air ; ils figurent parmi les mesures passives prioritaires recommandées pour l'adaptation des bâtiments accueillant des enfants (écoles, crèches, maisons périscolaires) [14]. Les stores verticaux en matière plastique couramment installés à l'intérieur des vitrages, à l'inverse, laissent le rayonnement chauffer la vitre et l'air emprisonné entre store et fenêtre, et entravent en outre la ventilation naturelle transversale lorsque les fenêtres sont ouvertes.

Il est proposé que la Municipalité examine, pour les bâtiments communaux et prioritairement les structures de la petite enfance, le remplacement des protections solaires inadaptées par des volets, persiennes ou stores à lames orientables extérieurs, l'installation de ventilateurs de plafond en complément (et non en remplacement) d'une stratégie de ventilation nocturne, ainsi qu'un diagnostic thermique des bâtiments les plus exposés, à l'image des démarches déjà engagées par plusieurs collectivités françaises [15].

5. Mesures complémentaires à explorer

Afin de compléter un dispositif cohérent, les mesures suivantes pourraient également être étudiées :

- Désimperméabilisation et dépavage ciblés : remplacer localement l'asphalte par des surfaces perméables (sable stabilisé, pavés drainants, pleine terre) permettant l'infiltration de l'eau et limitant le stockage de chaleur, en complément de la végétalisation [16].
- Extension et valorisation de la carte des espaces frais existante par un balisage physique dans l'espace public (signalétique, mobilier ombragé, points d'eau potable), afin d'en améliorer la visibilité pour les personnes ne consultant pas systématiquement le site internet de la Ville.
- Multiplication des points d'eau potable et fontaines accessibles sur le domaine public, en particulier le long des itinéraires piétons et à proximité des arrêts de transports publics les plus fréquentés en été.
- Adaptation des horaires des activités municipales exposées (chantiers, manifestations sportives extérieures) lors des jours de vigilance canicule, en cohérence avec le dispositif cantonal existant.
- Prise en compte systématique du confort thermique estival (ombrage, matériaux, ventilation) dans les cahiers des charges des nouveaux aménagements d'espaces publics et des rénovations de bâtiments communaux, en amont des projets et non comme correctif a posteriori.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, les postulant-e-s demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité des mesures suivantes, et de présenter un rapport-préavis à ce sujet :

- réaliser un inventaire des espaces publics lausannois les plus exposés aux îlots de chaleur (rues étroites et minérales, places, préaux d'école, abords des structures d'accueil de la petite enfance) ;
- tester, sur un nombre limité de sites pilotes, des dispositifs d'ombrage temporaire de type voiles ou canisses, adaptés au contexte architectural et patrimonial lausannois ;
- intégrer des critères d'albédo et de couleur claire dans les cahiers des charges de réfection des revêtements de sols et de toitures des bâtiments communaux, sur la base des essais déjà menés par l'OFEV ;
- développer, sur les places et cheminements piétons à forte fréquentation estivale, des dispositifs de rafraîchissement par l'eau (brumisation, sols humidifiés, fontaines), avec une gestion sobre de la ressource en eau ;
- équiper prioritairement les bâtiments communaux accueillant la petite enfance et les élèves de protections solaires efficaces (volets, persiennes, stores à lames orientables extérieurs) en lieu et place des stores verticaux en matière plastique qui entravent la ventilation, ainsi que de ventilateurs de plafond, et prévoir une stratégie de ventilation nocturne ;
- proposer un calendrier de mise en œuvre de ces mesures, en cohérence avec les objectifs et les moyens du Plan climat lausannois.

Lausanne, (20 août 2026)

Christelle Rigual

Virginie Zürcher soutien

Sarah Neumann soutien

Valérie Zwahlen soutien

Sources

- [1] MétéoSuisse, Nouveaux scénarios de chaleur pour les villes suisses, 15 juin 2022 ; cité in Ville de Genève, service Interroge, « La couleur du bitume a-t-elle une influence sur la température en milieu urbain ? ».
- [2] OFEV / MétéoSuisse ; Watson.ch, « Un revêtement routier testé en Suisse rafraîchit les villes », consulté 2026.
- [3] Ville de Lausanne, Plan climat lausannois (lausanne.ch/portrait/climat) ; Ville de Lausanne, Plan canicule (lausanne.ch/portrait/climat/plan-canicule.html) ; Ville de Lausanne, Carte des espaces frais (lausanne.ch/portrait/climat/carte-espaces-frais.html).
- [4] Touteurope.eu, « Canicule : toiles d'ombrage, galeries, patios, systèmes de refroidissement... comment les villes européennes se réinventent pour s'adapter à la hausse des températures », 2026 ; Actu Orange, « Ombre, arbres, dépavage : comment les villes ripostent à la canicule », 2026.
- [5] Pokaa.fr, « Des « ciels de rue » : face aux fortes chaleurs, bientôt des toiles tendues dans Strasbourg ? », août 2026, Garcia-Nevado, E., Duport, N., Bugeat, A., & Beckers, B. (2021). Benefits of street sun sails to limit building cooling needs in a mediterranean city. *Building and Environment*, 187, Article 107403. <https://doi.org/10.1016/j.buildenv.2020.107403> (étude de Cordoue 2020).
- [6] Clément Gaillard, urbaniste spécialisé en adaptation climatique, cité par Touteurope.eu et Pokaa.fr, 2026.
- [7] Grand Lyon, référentiel espaces publics, fiche « Lutte contre les îlots de chaleur urbains » ; Infociments, « Maîtrise des îlots de chaleur urbains : les solutions béton ».
- [8] OFEV, essais de revêtements routiers avec les cantons du Valais et de Berne depuis 2020 ; Watson.ch, 2026 ; La Terre du Futur, « Des routes capables de rafraîchir les villes », 2026.
- [9] Plusfraichemaville.fr, fiche solution « Revêtement à albédo élevé », 2026.
- [10] ADEME, « Rafraîchir les villes, des solutions variées », cité in Le Lab des Espaces Publics (Grand Lyon), fiche « Dispositif de brumisation ».
- [11] Adaptaville.fr, « Paris Plage : rafraîchir les usagers de l'espace public en période estivale ».
- [12] Quellecreche.fr, « Quelles mesures prendre en petite enfance lorsqu'il y a une canicule ? », 2026 ; Les pros de la petite enfance, « Canicule : votre crèche est-elle prête ? », 2026.
- [13] Quellecreche.fr, 2026 ; La Gazette des communes, « Canicule : les structures petite enfance s'adaptent », 2022.
- [14] La Gazette des communes, « Conception, rénovation... Comment adapter les bâtiments publics aux vagues de chaleur », mai 2026 ; Adaptaville.fr, « Installer des protections solaires mobiles extérieures (stores, volets, persiennes...) ».
- [15] Sicco (Côte-d'Or) et programme Ademe/CSTB/Cerema « Adapt-Bâti-Confort », cités in La Gazette des communes, mai 2026.
- [16] Construction21.org, « Revêtements innovants et solutions d'aménagement : retours d'expérience pour lutter contre les îlots de chaleur urbains », 2024.